

« Ça va chauffer »

**Un spectacle de théâtre-forum pour tous publics
sur la nécessité de transformer nos manières de penser et d'agir
pour réduire notre empreinte environnementale**



C'est quoi un spectacle de théâtre-forum ?

Nous jouons une première fois le spectacle, pour que chacun·e en saisisse le sens. Nos scènes disent des réalités qui ne nous conviennent pas et en dévoilent les enjeux. Elles sont construites comme des questions : comment faire pour changer cela ?

Nous rejouons une deuxième fois chaque scène. Dans la salle, pas des spectatrices et spectateurs passifs mais des actrices et acteurs du débat. Les spectateurs et spectatrices qui le souhaitent viennent sur scène remplacer le ou la protagoniste pour jouer leur point de vue et tenter de faire bouger les choses.

Faire forum, c'est s'essayer ensemble à l'action transformatrice et peser ses conséquences. C'est une assemblée et c'est une fête. C'est un acte à commettre ensemble. Pour que demain, les choses ne soient plus tout à fait comme avant.

Nous n'Abandonnerons Jamais l'Espoir (NAJE)
Association loi 1901 déclarée le 14 mars 97 à Antony
N°SIRET : 412 376 477 000 11 Code APE : 9001Z
N° formation professionnelle : 11 92 09 76 392
Adresse postale: 37 bis Avenue Miss Cavell 94100 Saint Maur Des Fossés
Courriel : contact@compagnie-naje.fr
site : www.compagnie-naje.fr
Téléphone : 01 46 74 51 69



Objectifs de ce spectacle de théâtre-forum

Ce spectacle est un outil de sensibilisation à la nécessité de transformer nos manières de penser et d'agir pour enrayer les processus qui nous conduisent au changement climatique et à ses conséquences pour la planète, donc pour nous-mêmes. Il aborde les objets suivants : habitat et urbanisme, transport, consommation énergétique, alimentation et agriculture.

Un spectacle de théâtre-forum peut s'avérer un outil particulièrement efficace pour :

- sensibiliser les gens et les informer ;
- débattre d'une manière différente et conviviale entre institutions et citoyen·nes.

Le spectacle peut être utilisé pour :

- rendre vivante et accessible à tous une manifestation organisée par une collectivité local ou un organisme privé ou public ;
- initier une concertation des habitant·es sur les questions écologiques ou de développement durable.

La compagnie est par ailleurs à même de mener avec des habitant·es et des représentant·es institutionnels une opération de concertation. Elle s'associera pour cela avec d'autres professionnel·les de type consultant·es spécialisé·es dans les domaines nécessaires.

Cibles

Le spectacle est accessible à tous publics y compris aux publics populaires et/ou jeunes.

Il donne des informations précises et techniques de manière simple et compréhensible pour celles et ceux qui n'ont jamais ou peu réfléchi à ces sujets.

Il aborde le sujet aux niveaux de la famille, de la communauté et de la collaboration entre citoyen·nes et collectivités.

Contenu

Introduction : les retrouvailles de Akash. Farida trouve Akash dans la rue, un paysan du Bangladesh chez qui elle est passée il y a quelques années lors d'un voyage. Akash est venu en France parce qu'il ne peut plus cultiver son riz au Bangladesh car la mer est montée et la terre est salée. Il est dans la rue et sans papier. Il a tout perdu dans le voyage y compris l'adresse de Farida. Farida s'adresse à l'État pour demander de le prendre en charge comme réfugié climatique, mais le statut n'existe pas alors elle va l'inviter chez elle. Elle demande des comptes à l'État sur la réalité de notre engagement contre le réchauffement climatique... mais l'État parle d'économie de concurrence internationale, de croissance...

Scène 1 : Grâce à Akash, la famille de Farida se questionne sur le réchauffement climatique, son empreinte énergétique (chauffage, eau, transport...)

Scène 2 : La famille fait ses courses dans le grand magasin et cherche à consommer durable. C'est vraiment très compliqué de comprendre ce qui est le mieux pour la planète.

Scène 3 : La famille rencontre un voisin qui a un sac de beaux légumes venus de l'AMAP.
C'est décidé : elle va aller s'inscrire à l'AMAP.

Scène 4 : La famille va dîner chez des cousin·es et apporte un potimarron en cadeau. Les cousin·es ont acheté des plats préparés pour le dîner. La famille essaie de leur montrer comment ils pourraient se nourrir pour mieux préserver la planète : moins de viande, plus de graines et de plats préparés à la maison, entrer à l'AMAP... Mais les cousin·es ont leurs habitudes et c'est difficile de les changer (**transmission**).

Scène 5 : La famille demande un logement social dans une commune desservie par le RER. Ainsi la mère pourrait prendre les transports en commun pour aller à son travail. L'élu à qui est faite cette demande ne comprend pas vraiment. Il manque de logements sociaux et la question de l'empreinte énergétique ne fait pas partie des critères (**voiture et transports en commun**).

Scène 6 : Un conseiller municipal demande à son maire de construire des logements sociaux sur un terrain qu'il

Nous n'Abandonnerons Jamais l'Espoir (NAJE)
Association loi 1901 déclarée le 14 mars 97 à Antony

N°SIRET : 412 376 477 000 11 Code APE : 9001Z

N° formation professionnelle : 11 92 09 76 392

Adresse postale: 37 bis Avenue Miss Cavell 94100 Saint Maur Des Fossés

Courriel : contact@compagnie-naje.fr

site : www.compagnie-naje.fr

Téléphone : 01 46 74 51 69



a repéré. Le Maire est ok pour construire mais pas sur le terrain visé par son adjoint car le foncier est cher. Le logement social sera construit sur un terrain éloigné, moins cher mais pas desservi par le rail. Les gens qui y vivront prendront leur voiture pour se déplacer.

Scène 7 : des militant.es d'ATTAC sont devant une banque et dénoncent l'engagement de la banque dans la construction d'un pipeline qui va détruire tout un écosystème et mettre en danger les baleines. Elles et eux essaient de mobiliser les client·es de la banque. Une personne va accepter de questionner son banquier. Les réponses de la banque seront tout sauf claires. Elle se laissera avoir et prendra les actions qui lui sont proposées.

Nombre de spectateurs et spectatrices

Ces séquences ont été jouées pour des publics allant de 30 à 300 personnes.

L'équipe du spectacle

6 comédien·nes et une animatrice du forum

Durée de l'intervention

Selon les contraintes du commanditaire : de 1 heure minimum à 2 heures maximum.

Lieu d'intervention et conditions techniques

Ces séquences peuvent être jouées dans tous lieux en capacité de réunir du public.

Temps d'installation : l'équipe doit pouvoir s'installer et répéter sur l'espace scénique déjà installé dès le matin de la représentation (si possible 3h avant).

Espace de jeu :

Plateau de jeu d'un minimum de 3 mètres de profondeur sur 6 mètres d'ouverture. Si l'espace du public n'est pas gradiné, le plateau de jeu doit être surélevé de 50 cm du sol si l'on prévoit plus de 60 spectateurices. En dessous de 60 spectateurices il est possible de faire sans estrade. Pour faire une estrade, il suffit de trouver neuf praticables pour monter la scène (ce sont des estrades de 1m sur 2m, réglables en hauteur). Il est nécessaire que cette estrade prévoie une marche pour y accéder.

Dans une salle équipée :

- Sonorisation : quatre voire deux micros d'ambiance (dits aussi multidirectionnels) sur pieds ou pendus.
- Lumières : plein feux régulier en lumière blanche.

Dans une salle non équipée : contactez-nous pour que nous voyons ensemble les conditions techniques nécessaires en fonction de votre public et de votre salle.

Conditions financières

Pour une représentation : 2 800 € TTC

Nous proposons des tarifs dégressifs pour une deuxième représentation du spectacle la même journée.

Il conviendra d'ajouter les repas de l'équipe (tarif SYNDEAC), et si le spectacle a lieu hors Ile-de-France, le remboursement des trajets SNCF 2eme classe, et l'hébergement lorsque l'aller-retour ne peut pas être fait dans la journée.

Nota : NAJE n'est pas assujettie à la TVA (Conformément à l'article 293 B du CGI)

Fiche administrative

" Nous n'Abandonnerons Jamais l'Espoir " Sigle : NAJE

Nous n'Abandonnerons Jamais l'Espoir (NAJE)
Association loi 1901 déclarée le 14 mars 97 à Antony
N°SIRET : 412 376 477 000 11 Code APE : 9001Z
N° formation professionnelle : 11 92 09 76 392
Adresse postale: 37 bis Avenue Miss Cavell 94100 Saint Maur Des Fossés
Courriel : contact@compagnie-naje.fr
site : www.compagnie-naje.fr
Téléphone : 01 46 74 51 69



Adresse postale : 6 rue Camille Pelletan 92290 Chatenay-Malabry
Siège social : Chez JP Ramat, 57 rue Roger Salengro 92160 ANTONY
Tel et fax : 01.46.74.51.69.
E mail : contact@compagnie-naje.fr
Site : <http://www.compagnie-naje.fr/>
N° SIRET : 412 376 477 000 11
CODE APE : 9001Z (arts du spectacle vivant)
Association loi 1901
Déclarée en Préfecture d'Antony le 14 mars 1997 sous le numéro 16109121
Journal Officiel du 5 avril 97, article 1356
Président : Jean Jacques Hocquard
N° de Formation professionnelle : 11 92 09 76 392
Licence d'entrepreneur du spectacle catégorie 2

Conditions générales de vente

La signature par le commanditaire de ce devis ou contrat et son envoi à NAJE valent acceptation du contrat. »

MODALITÉS DE RÈGLEMENT

A la fin du dernier jour de l'action, la structure commanditaire reçoit par mail une facture correspondant à l'intégralité du coût de l'intervention. Il lui appartient alors de la régler selon les modalités habituelles de la compagnie (paiement par chèque ou virement à réception de la facture et, au plus tard, au trentième jour suivant la date de facturation). Selon le décret n°2012-1115 du 2 octobre 2012, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 € sera exigée en cas de retard de paiement.

CONDITIONS DE RÉALISATION ET MOTIFS DE RESILIATION

Le devis ou le contrat prévoit les responsabilités des parties pour la réalisation de l'action.

En cas de manquement de la Compagnie à une quelconque de ses obligations imparties citées dans le devis ou le contrat, celui-ci pourra être résilié de plein droit par le ou la commanditaire. La rémunération due à NAJE sera calculée proportionnellement au travail effectué.

En cas de manquement du ou de la commanditaire à une quelconque de ses obligations citées dans le devis ou le contrat, celui-ci pourra être résilié de plein droit par la compagnie. La compagnie facturera alors les prestations réalisées, les prestations programmées sur le mois en cours et le mois suivant, plus un tiers des prestations programmées ultérieurement.

MODALITÉS D'ANNULATION

Si l'annulation intervient entre le jour de la signature du devis ou du contrat et à plus d'un mois avant la date de démarrage de la prestation, nous demandons un règlement à hauteur du tiers du prix convenu dans le devis ou le contrat.

Si l'annulation intervient entre un mois et quinze jours avant le démarrage de la prestation, nous demanderons un règlement à hauteur de la moitié du prix convenu dans le devis ou le contrat.

Si l'annulation intervient à moins de quinze jours avant le démarrage de l'intervention, nous demandons un règlement à hauteur de la totalité du prix convenu dans le devis ou le contrat.

En cas d'annulation pour force majeure, aucun dédommagement ne sera demandé de part et d'autre.

En cas d'annulation du fait de NAJE, il sera d'abord proposé à la structure commanditaire un report de l'intervention à une date ultérieure. Si le report n'est pas possible, seul le règlement des prestations déjà effectuées sera demandé.

Ces conditions générales de vente s'appliquent pour les spectacles, ateliers et formations non prises en charge par la formation professionnelle. Des conditions spécifiques pour les formations prises en charge par la formation professionnelle sont disponibles dans la partie formation du site.

Nous n'Abandonnerons Jamais l'Espoir (NAJE)
Association loi 1901 déclarée le 14 mars 97 à Antony
N°SIRET : 412 376 477 000 11 Code APE : 9001Z
N° formation professionnelle : 11 92 09 76 392
Adresse postale: 37 bis Avenue Miss Cavell 94100 Saint Maur Des Fosses
Courriel : contact@compagnie-naje.fr
site : www.compagnie-naje.fr
Téléphone : 01 46 74 51 69

